COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 MAI 2020

EN RAISON DE L'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS, CETTE REUNION S'EST TENUE À HUIS CLOS

Tous les conseillers étaient présents.

Les décisions suivantes ont été prises :

- <u>1 Vote du taux des taxes locales</u> : à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux. Ils restent donc les mêmes qu'en 2019.
- 2 Vote du budget primitif 2020 de la commune: Le budget est voté à l'unanimité. Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 820 667 € et les dépenses et recettes de la section d'investissement s'équilibrent à la somme de 1 321 722.34 €. En investissement, les travaux engagés seront poursuivis : enfouissement des réseaux sur la RD 7 et dans le village d'Adiac, l'aménagement de trottoirs le long de la D7; Comme chaque année, des travaux de voirie seront lancés. La salle polyvalente sera entièrement réhabilitée et le mobilier changé.
- <u>3 Vote d'une prime exceptionnelle :</u> L'État a incité les communes à verser une prime exceptionnelle au personnel qui a travaillé pendant la période de confinement ce qui a permis d'assurer la continuité du service public. Une prime exceptionnelle est donc votée pour les agents présents pendant cette période.
- <u>4 Vote du budget primitif 2020 du Transport Scolaire</u>: à l'unanimité, le conseil municipal vote ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à : 35 065 € et en investissement à : 31 670 €.
- <u>5 Vote du budget primitif 2020 du Parc Résidentiel de Loisirs :</u> Comme les deux autres budgets, le conseil municipal vote à l'unanimité. Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'établissent à : 46 990 € et en investissement à : 64 046 €
- <u>6 Contribution volontaire au fonds de solidarité à destination des petites entreprises</u>: Le Maire indique que la loi d'urgence sanitaire a institué un fonds ayant pour objet le versement d'aides aux personnes physiques et morales de droit privé exerçant une activité économique, particulièrement touchée par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid 19 et des mesures prises pour en limiter la propagation. Les collectivités sont autorisées, sur la base du volontariat et à titre exceptionnel, à effectuer des dons sous forme de versements à ce fonds. Le Conseil Municipal vote une aide exceptionnelle de 5000 € à ce fonds.
- 7 Enfouissement des réseaux Télécom, du réseau d'éclairage public et du réseau Basse <u>Tension à Adiac</u>: Les travaux sont engagés. Le syndicat d'énergies de la Haute-Loire est maître d'ouvrage pour ces travaux. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.
- A 22 heures, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.